

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ SAINT-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE**

SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 JUIN 2023

A la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité Saint-Eugène-de-Ladrière tenue à la salle du conseil municipal, 155 rue Principale, jeudi le 22 juin 2023 à 19h30.

Sont présents: Mesdames Stéphanie Rioux, Marie-Line D'Astous et Lorraine Michaud et Monsieur Pascal D'Astous, tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Claude Viel.

*** Messieurs Germain Therriault et Deave D'Astous sont absents.

Assistent également à la séance, la directrice générale et greffière-trésorière, madame Annie Fournier.

RÉSOLUTION 153-2023 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

ATTENDU QU' UNE séance extraordinaire a été convoquée par le maire;

Il est proposé par madame Lorraine Michaud et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ouverte à 19h30. Le quorum requis est constaté.

RÉSOLUTION 154-2023 ACCEPTATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

ATTENDU QU' il est constaté que l'avis de convocation a été notifié, tel que requis par la loi, à tous les membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par madame Marie-Line D'Astous et résolu à l'unanimité que l'avis de convocation est accepté tel que présenté.

RÉSOLUTION 155-2023 OCTROI D'UN CONTRAT POUR PLANS ET DEVIS DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PAVL – VOLET REDRESSEMENT

ATTENDU QUE selon le plan quinquennal d'intervention en infrastructures routières locales préparé par la firme d'ingénieurs Tetra tech, la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière est admissible à des travaux sur ses routes locales de niveau 1 et/ou 2;

ATTENDU QUE des travaux majeurs sont requis dans le rang 5 ouest sur un longueur total d'environ 1 700 mètres;

ATTENDU QUE des plans et devis ainsi qu'une estimation des coûts doivent être réalisés pour le dépôt d'une demande d'aide financière au PAVL – volet redressement;

ATTENDU QUE le règlement numéro 260-2020 relatif à la gestion contractuelle, adopté en novembre 2020, permet la passation de contrats de gré à gré, jusqu'au seuil maximum de 121,200\$ décrété par le MAMH, depuis octobre 2022 ;

ATTENDU QU' aux fins du règlement relatif à la gestion contractuelle, est considérée comme un motif de saine administration : l'expérience du cocontractant dans le domaine de services d'ingénierie ainsi que la connaissance du dossier en cours ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par madame Stéphanie Rioux et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière accepte la soumission de **TETRA TECH**, au montant de **66 190\$ excluant les taxes** pour la réalisation des relevés topographiques requis, la mise en plan des relevés, la coordination technique avec le Laboratoire de sols, la conception, la préparation des plans, profils et détails préliminaires et définitifs, ainsi que la préparation des devis administratifs et techniques. De plus, la préparation du bordereau de soumission,

l'estimation du coût des travaux ainsi que l'assistance pour la préparation et le dépôt de la demande d'aide financière et de l'appel d'offres public des travaux de construction sont également inclus.

RÉSOLUTION 156-2023 OCTROI D'UN CONTRAT POUR UNE ÉTUDE HYDRAULIQUE

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission no. 1481 de Bouchard Service-Conseil au montant de **1 260\$ excluant les taxes** pour une étude hydraulique d'un ponceau situé dans le rang 5 est.

RÉSOLUTION 157-2023 ACHAT D'UNE POMPE POUR LE BASSIN DES EAUX USÉES

Il est proposé par madame Lorraine Michaud et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'une pompe chez Dickner au montant de **899.25\$ excluant les taxes** afin de vérifier l'intégrité des rideaux séparateur et ainsi pouvoir procéder aux réparations requises.

RÉSOLUTION 158-2023 ACHAT D'UN DISTRIBUTEUR D'EAU

Il est proposé par madame Marie-Line D'Astous et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'un distributeur d'eau pour le bureau municipal au coût de **279.99\$ excluant les taxes**.

RÉSOLUTION 159-2023 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par madame Stéphanie Rioux et résolu à l'unanimité à 20h00.

Je, Claude Viel, reconnait qu'en signant le procès-verbal, je signe toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal.

Claude Viel, maire

Annie Fournier,
Directrice générale et greffière-trésorière